

PROGRAMME DE FORMATION PREPARATION AUX HABILITATIONS ELECTRIQUES BCL et B2L – ELECTRICIEN

Public concerné :

Toute personne chargée d'assurer la direction des opérations d'ordre électrique. Toute personne chargée d'effectuer la consignation d'équipement électrique.

Pré requis :

Savoir lire, écrire et parler la langue française.

Moyens Pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur et d'un paperboard. Armoires électriques pédagogiques, moyens de prévention, de protection associés, supports de formation formateur et stagiaire, études de cas et mises en situation pratique sur un ouvrage ou une installation type. Formateur diplômé et expérimenté dans le domaine et qualifié selon les critères de la NF C 18-510.

Durée et nombre de stagiaires :

3 jour (21 heures)

8 stagiaires maximum.

OBJECTIFS :

- Identifier une situation à risques
- Exécuter en sécurité des activités à proximité des véhicules et engins à énergie électrique embarquée basse tension et Prendre les mesures de protection adaptées aux risques encourus conformément aux prescriptions de sécurité de la NF C 18-510 et le référentiel technique UTE C 18-550.

CONTENU :

A la fin de la formation le stagiaire sera capable de :

- Distinguer les grandeurs électriques,
- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain,
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension,
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites,
- Décrire le principe d'une habilitation,
- Lister les prescriptions associées aux zones de travail,
- Citer les équipements de protections collectives et leur fonction,
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement,
- Définir la conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique
- Nommer les documents et les acteurs concernés par les travaux (rôles et fonctions),

Pour les exécutants :

- Respecter les instructions données par le chargé de travaux ;
- Rendre compte de son activité.

Pour les chargés de travaux :

- Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires
- Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation ;
- Rendre compte de son activité.

-
- Analyser le risque électrique.
 - Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans voisinage (symboles, rôles de chacun, etc.).
 - Enoncer les prescriptions d'exécution des travaux d'ordre électrique et les limites par rapport aux travaux d'ordre non électrique et sous tension.
 - Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
 - Organiser, délimiter, et signaler la zone de travail. (Pour B2L et B2VL).
 - Eliminer un risque de présence de tension dans la zone 4, par la pose d'un dispositif isolant tel qu'un nappage (Pour B1VL et B2VL).
 - Respecter et faire respecter la zone de travail.
Nommer les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation ou de mise hors tension, avis de fin de travail) ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
 - Rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux (Pour B2L et B2VL).
 - Vérifier et compléter l'attestation de consignation (Pour B2L et B2VL).
 - Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux.
 - Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
 - Identifier les équipements électriques et zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).
 - Lister les mesures de prévention à observer lors d'un travail hors tension avec ou sans voisinage.
 - Respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité.
 - Effectuer des travaux hors tension avec ou sans voisinage (zone 1 pour B1L et B2L ; zone 4 pour B1VL et B2VL).
 - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

THEMES SPECIFIQUES Chargé de consignation

-Identifier le chargé d'exploitation électrique, le chargé de travaux, le chargé de réparation et échanger les informations nécessaires ;

-Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ;

-Rendre compte de son activité.

-Décrire les travaux hors tension : par consignation, par mise hors tension

-Décrire les limites du chargé de consignation par rapport aux travaux sous tension

-Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de réparation, chargé de travaux.

-Rédiger les documents pouvant être utilisés lors d'une consignation ou d'une mise hors tension (attestation de).

-Enoncer les fonctions des matériels électriques (dispositif de séparation, VAT).

-Décrire pour les véhicules, les opérations de la :

o consignation / déconsignation ;

o mise hors tension / mise sous tension

Réaliser pour travaux sur véhicules : la consignation/déconsignation ou la mise hors tension/mise sous tension.

Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation

CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT D'ORIGINE ELECTRIQUE :

Notions de premier secours, incendie sur un ouvrage électrique, enceintes confinées.

SUIVI ET EVALUATION :

Evaluation des connaissances théoriques (Questionnaire à Choix Multiples) et pratiques (critères d'observation). Délivrance d'une attestation de fin de formation avec avis.

PERIODICITE :

La périodicité du recyclage est déterminée par l'employeur. La périodicité recommandée est de 3 ans. Pour une pratique occasionnelle ou exceptionnelle, elle peut être ramenée à 2 ans.